

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
25 avril 2008

En exercice :35
Présents :35
Titulaires :34
Suppléants : 0
Pouvoirs :0
Absents 1

Convocation adressée à chaque conseiller le 11 avril 2008 pour la session ordinaire du vendredi 25 avril 2008

L'an deux mil huit, le vingt-cinq avril à vingt heures les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la mairie de Saint-Barthélemy, sous la Présidence de M. SAINTIGNY Henri, Président.

Etaient Présents:

Mr BEURIER Patrice, Mr CLAUDE Roger, Mr SEGUIN Michel, Melle GROSJEAN Céline, Mr GILLET Denis, Mr RICHE Jackie, Mr CARITEY Cyril, Mr OUDOT Francis, Mr PINOT Régis, Mme DAVIOT Rose Marie, Mme MAIROT Marie Ange, Mr CHATELOT Henri, Mme FRESLIER Marie Claire, Mr GRANDJEAN Michel, Mr BONNET Yves, Mme POULMAR Gilberte, Mr MARTINET Gilles, Mr DALVAL Jean-Marc, Mr SAINTIGNY Henri, Mme VALDENNAIRE Marie France, Mr GRANDMOUGIN Jean Pierre, Mr MOUGENOT Bernard, Mr SARRE Vincent, Mr NOEL Rémy, Mr DEMANGE René, Mr LOMBARD Patrice, Mr MOUGENOT Michel, Mr CLAUDEL Hubert, Mme VALDENNAIRE Sylviane, Mr TOURDOT Roger, Mr PERNOT Jean, Mr LALLOZ Jacques, Mr ANTOINE Francis, Mme TORTISSIER Virginie

Etait Absent :

M. PARISOT Jean-Marie

Melle GROSJEAN Céline a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Tout d'abord, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les délégués présents ce soir et plus particulièrement aux nouveaux élus des différentes communes. Après avoir rappelé l'ordre du jour, il propose d'ouvrir la séance.

Avant de passer aux délibérations, M. le Maire de Ternuay demande à ce qu'un historique rapide de la CCHVO soit réalisé. M. le Président lui répond qu'il aura lieu lors du prochain Conseil Communautaire, qui sera plus spécifiquement consacré au fonctionnement de la Communauté de communes.

INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

M. le Président rappelle le Décret n°2008-198 du 27 février 2008 qui détermine les montants maximaux bruts des élus locaux à compter du 1^{er} mars 2008.

Pour le président d'une communauté de communes, l'indemnité maximale s'élève à 41,25 % de l'indice brut 1015, soit une rémunération mensuelle nette de 1387,53 €. Pour les vice-présidents, l'indemnité maximale s'élève à 16,5 % de l'indice brut 1015 soit 555,54 € net par mois.

M. le Président rappelle que la précédente équipe avait fixé le montant de leurs indemnités à 80 % du taux maximal auquel ils pouvaient prétendre.

M. le Maire de Ternuay demande à ce que le vote des indemnités de fonction se tienne à bulletin secret.

Afin de procéder au vote des indemnités du Président, M. Henri SAINTIGNY quitte la salle et ne prend pas part au vote. M. Régis PINOT, 1^{er} vice-président, explique que le Président propose de fixer le taux de ses indemnités à 100 % des 41,25 % de l'indice brut 1015 auxquels il a droit. Après dépouillement, il apparaît que le Conseil Communautaire approuve cette proposition à 24 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.

Afin de procéder au vote des indemnités des Vice-présidents, ces messieurs quittent la salle. M. SAINTIGNY reprend la parole en proposant de fixer le taux des indemnités des vice-présidents à 100 % des 16,5 % de l'indice brut 1015 auxquels ils ont droit. Après dépouillement, cette proposition est approuvée par 19 voix pour et 13 contre.

INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET COMPTABLE DU TRESOR

Le Président expose au Conseil Communautaire que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution d'une indemnité de conseil et de budget aux comptables du trésor, chargés des fonctions de receveur municipal.

Aux termes de cet arrêté, le receveur est autorisé à fournir à la Communauté de communes des prestations de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer cette indemnité à M. le Percepteur pour la durée du mandat.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS : PAYS DES VOSGES SAONOISES

Le Président explique qu'en tant que membre du syndicat mixte du Pays des Vosges Saônoises, la CCHVO doit, selon les statuts du Pays, désigner 5 représentants pour siéger au comité syndical.

M. le Président se propose pour être le premier représentant. Mme Rose-Marie DAVIOT, conseillère générale, membre à titre consultatif du comité syndical, se propose également. M. le Président demande à ce que 3 autres personnes se déclarent en essayant de respecter une logique géographique. 3 personnes se proposent : M. Jean-Marc DALVAL, délégué de la commune de La Lanterne ; M. Roger TOURDOT, délégué de la commune de Haut-du-Them et M. Patrice LOMBARD, Maire de Fresse.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS : OFFICE DE TOURISME

Le Président expose au Conseil communautaire que la CCHVO doit désigner ses représentants au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de la haute vallée de l'Ognon selon les statuts de l'association (1 membre par commune).

Après que chaque commune ait désigné son représentant, le Conseil communautaire approuve ces propositions à l'unanimité :

NOM et PRENOM	COMMUNE
CLAUDE Roger	BELFAHY
GROSJEAN Céline	BELMONT
NOEL Rémy	BELONCHAMP
MOUGENOT Michel	FRESSE
TOURDOT Roger	HAUT DU THEM
MARTINET Gilles	LA LANTERNE
FRESLIER Marie Claire	MELISEY
BONNET Yves	MIELLIN
DEMANGE René	MONTESSAUX
OUDOT Francis	SAINT BARTHELEMY
VALDENNAIRE Marie-France	SERVANCE
LALLOZ Jacques	TERNUAY

DESIGNATION DES REPRESENTANTS : SYTEVOM

M. le Président explique qu'il y a lieu de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la CCHVO au SYTEVOM, Syndicat départemental chargé de l'élimination du traitement et de la valorisation des Ordures Ménagères.

M. Hubert CLAUDEL, maire du Haut-du-Them et Mme Marie-Claire FRESLIER, déléguée de la commune de Melisey, se proposent. Le conseil communautaire décide de nommer M. Hubert CLAUDEL (24 voix contre 8 à Mme FRESLIER et 2 nuls) comme représentant titulaire au SYTEVOM. Mme FRESLIER accepte d'être suppléante.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité de désigner ces deux personnes en tant que délégués titulaire et suppléant au SYTEVOM.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS : MLE

Encore une fois, il y a lieu de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la CCHVO au sein de la Mission Locale pour l'Emploi de Lure-Luxeuil. La CCHVO adhère depuis 2006 à cet organisme chargé d'insérer dans la vie professionnelle les jeunes en grande difficulté.

M. Cyril CARITEY se propose pour être le titulaire. Mme Marie-Ange MAIROT veut bien être sa suppléante. Le conseil communautaire adopte cette proposition à l'unanimité.

PARTICIPATION A L'ASSOCIATION REGIONALE EQUITATION WESTERN : MANIFESTATION DU 11 MAI A MELISEY

Le Président rappelle au Conseil Communautaire le courrier en date du 14 avril 2008 de Mr Patrick VIGNAL, secrétaire de l'association AREW-EST (Association Régionale d'Equitation Western) de Melisey, qui sollicite une participation pour l'organisation du 1^{er} concours d'équitation Western de Haute-Saône, qui aura lieu au Manège des Mille Etang à Melisey le 11 mai 2008.

M. le Président rappelle que ce sera la première manifestation de ce type en Franche-Comté. Elle pourra servir à valoriser l'image du territoire et faire connaître le Relais Equestre des Vosges Saônoises. De plus, cette manifestation est gratuite et ouverte à tous. La commune de Melisey offre d'ores et déjà le verre de l'amitié et remettra deux trophées pendant la journée.

Le Conseil Communautaire décide, à 31 voix pour et 3 contre, d'attribuer une subvention de 250 € pour l'organisation de ce concours équestre.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président demande à M.PAHIN, Agent de développement à la CCHVO, de faire un point rapide de tous les dossiers en cours (voir notes transmises à tous les délégués)

Réhabilitation des décharges : Le maître d'œuvre de l'opération (PROJETEC Environnement) a terminé les dossiers de réhabilitation des différents sites (Haut-du-Them, Ternuay, Fresse, Saint-Barthélemy, La Lanterne et Melisey sur deux sites). La demande de subvention à l'ADEME et au Conseil Général aura lieu au prochain communautaire. Les travaux pourraient avoir lieu à l'automne ou printemps prochain selon les conditions météorologiques.

Une réunion de présentation aux maires aura lieu le lundi 5 mai à 14h dans nos locaux.

Gymnase de Saint-Barthélemy : Toutes les demandes de subventions ont été réalisées pour l'année 2008. Il restera à solliciter de nouveau l'état pour la Dotation Globale d'Equipement exercice 2009. La prochaine étape sera de valider l'Avant-projet Définitif de M.SOLMON, architecte. Les appels d'offres auront lieu au 1^{er} trimestre 2009 pour un lancement des travaux prévu mi-2009 (10 mois de travaux environ).

Cartes Communales : Six des 10 communes vont débiter l'enquête publique (Belmont, La Lanterne, Montessaux, Saint-Barthélemy, Fresse et Miellin). Les 4 autres communes sont encore au stade de définition du zonage avec les problèmes rencontrés avec Natura 2000. Une réunion de travail est prévue à cet effet le vendredi 30 mai à 14h à Vesoul.

Plan Paysage : L'étude est terminée. 44 actions ont été définies. Leur mise en œuvre sera à définir par le nouveau Conseil communautaire. Les actions lancées en parallèle à l'étude sont en cours : des animations avec les scolaires dans chaque école de la CCHVO, une exposition pour montrer les résultats de l'étude et enfin des sorties grand public organisées par la Maison de la Nature des Vosges Saônoises.

Pour terminer, M. le Président demande à chaque commune de faire remonter rapidement leurs besoins en terme d'achat de bacs de regroupement pour les Ordures Ménagères.

Le Prochain Conseil communautaire aura lieu le vendredi 16 mai à 20h à Servance, salle polyvalente.

Vu Le Président,

H.SAINTIGNY